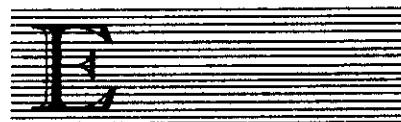




NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.: GENERALE

E/ECA/CM.36/7

1 juin 2003

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Trente-sixième session de la Commission/Conférence
des ministres africains des finances, de la planification
et du développement économique

Addis-Abeba
1^{er} juin 2003

DECLARATION MINISTERIELLE

DECLARATION MINISTERIELLE

1. Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, réunis à Addis-Abeba (Ethiopie), le 1^{er} juin 2003, sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), rappelons que lors de notre Conférence tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) les 19 et 20 octobre 2002, nous étions parvenus à un consensus sur de nombreuses questions d'une importance capitale pour accélérer le progrès et le développement de l'Afrique et pour relever le défi que représente la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Nous rappelons avoir noté à Johannesburg qu'une des caractéristiques principales du NEPAD est la transformation des partenariats pour le développement, sur la base de l'obligation redditionnelle mutuelle.

2. Nous reconnaissons que depuis la Conférence de Johannesburg, un large consensus s'est dégagé sur l'importance cruciale, pour l'efficacité du développement, de l'obligation redditionnelle mutuelle, de l'harmonisation et de la cohérence des politiques, comme l'ont montré les débats de la réunion de haut niveau sur l'harmonisation tenue à Rome le 23 février 2003, de la huitième réunion ministérielle des pays pauvres très endettés tenue à Kigali le 29 avril 2003, des réunions de printemps de la Banque mondiale et du FMI tenues à Washington les 12 et 13 avril 2003, du dialogue spécial de haut niveau entre le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods et l'OMC tenu à New-York le 21 mars 2003 et du Forum de haut niveau du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) tenu à Paris le 22 et 23 avril 2003. Concrétiser ces engagements est le défi que nous avons à relever.

3. Nous attachons une grande importance à nos débats, du fait qu'ils sont un effort important, de la part de l'Afrique, pour mettre en œuvre l'obligation redditionnelle mutuelle, promouvoir la cohérence des politiques, contribuer à ce que le Fonds monétaire international serve mieux l'Afrique, relever les défis macroéconomiques que pose le VIH/SIDA et, partant, contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

Obligation redditionnelle mutuelle, cohérence des politiques et efficacité du développement

4. Face au ralentissement du taux de croissance de l'Afrique, qui est passé de 4,3 % en 2001 à 3,2% en 2002, au nombre effarant de 29,4 millions de personnes vivant avec le VIH/SIDA et au grand nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue, soit 380 millions, aux conflits armés dans plusieurs pays - ce qui a entraîné un recul des taux de croissance et inversé les progrès en matière de développement humain, - nous sommes très préoccupés par la mauvaise situation économique et sociale en Afrique.

5. Nous reconnaissons que si les tendances actuelles se poursuivent, l'Afrique n'atteindra pas les objectifs de développement du Millénaire. Pour inverser ces tendances, des relations nouvelles et redynamisées entre l'Afrique et ses partenaires, fondées sur la confiance et sur une responsabilité partagée en ce qui concerne l'efficacité du développement, sont nécessaires. Nous reconnaissons que des mesures d'urgence, coordonnées et soutenues pour instaurer de telles relations, sont également nécessaires. Nous croyons fermement qu'il est absolument essentiel, dans ces relations nouvelles, que les engagements pris de part et d'autre, fassent l'objet d'un suivi effectué conjointement et de manière constructive.

6. Nous avons également souligné que l'appropriation par l'Afrique des stratégies de développement du continent devait être à la base des partenariats transformés que nous cherchons à mettre en place avec nos partenaires du développement. Pour cela, nous devons

élaborer nos propres politiques et programmes de réduction de la pauvreté, améliorer les systèmes de gouvernance et résoudre les conflits sur le continent.

7. Nous rappelons qu'à Johannesburg, nous avons décidé que nous devons de notre part, mener des politiques économiques saines, libérer le potentiel du secteur privé, élargir l'accès aux marchés et développer le commerce intra-africain pour mettre en œuvre effectivement les priorités du NEPAD. Nous avons souligné l'importance de la discipline budgétaire et de l'amélioration des systèmes de gestion des dépenses publiques dans nos pays. Nous avons recommandé que les décideurs africains poursuivent vigoureusement la réforme des cadres réglementaires et des politiques en matière de concurrence pour créer un environnement propice au secteur privé. Nous avons souligné la nécessité d'ouvrir nos marchés aux autres pays africains en réduisant les droits de douane, en démantelant les procédures douanières lourdes et en améliorant l'infrastructure.

8. Nous croyons que le Mécanisme africain d'examen par les pairs approuvé par le Comité des chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD constitue une bonne base pour l'évaluation et le suivi des engagements de l'Afrique. Il assurera une évaluation systématique qui permettra de suivre les progrès vers les résultats attendus, d'identifier et de renforcer les pratiques les meilleures, d'évaluer les besoins en capacité et de prendre les mesures correctives nécessaires.

9. Le Mécanisme africain d'examen par les pairs a déjà identifié un certain nombre d'indicateurs clés qui englobent la démocratie et la gouvernance politique, la gouvernance et la gestion économiques, la gouvernance des entreprises et le développement socioéconomique, y compris l'accès aux services sociaux de base dont il conviendra d'assurer le suivi. Nous exhortons le Mécanisme à inclure aussi des indicateurs d'égalité entre les sexes et d'accès des femmes aux ressources, en tant qu'indicateurs importants du progrès socio-économique.

10. Nous nous félicitons du fait que 15 pays africains ont déjà signé le Mémorandum d'accord du Mécanisme africain d'examen par les pairs. Nous exhortons ces pays à passer à l'application pratique des examens et administrer ainsi la preuve que les pays africains sont déterminés à honorer les obligations énoncées dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Nous exhortons les autres pays africains à adhérer rapidement au Mémorandum d'accord du Mécanisme africain d'examen par les pairs.

11. Nous encourageons nos partenaires du développement à continuer de s'employer à augmenter le volume de l'aide, à en améliorer la qualité et à renforcer la cohérence des politiques, qui sont autant d'éléments très importants, s'ils veulent s'acquitter de leur responsabilité en matière d'obligation redditionnelle.

12. En ce qui concerne le volume de l'aide, nous saluons les progrès accomplis dans le cadre de divers forums, notamment le Consensus de Monterrey et les engagements concernant l'aide publique au développement (APD) pris par les pays membres du G-8 et par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Les partenaires sont plus nombreux à arrêter des échéances précises pour la réalisation de l'objectif défini par les Nations Unies, c'est-à-dire consacrer 0,7% du PIB à l'aide, et la plupart des autres intensifient leurs efforts en matière d'aide. En dépit de ces engagements, le niveau des flux d'APD vers l'Afrique reste très préoccupant et doit être augmenté davantage. Nous recommandons donc que les efforts déployés par les partenaires, en vue d'atteindre l'objectif des Nations Unies ainsi que

de tenir les engagements de Monterrey et du G-8, soient pris en compte en tant qu'éléments importants dans les examens conjoints de l'efficacité du développement.

13. En ce qui concerne la qualité de l'aide, nous nous félicitons des progrès réalisés par nos partenaires en vue d'aligner leurs programmes d'aide sur des stratégies de développement national élaborées par les pays. Cependant, la lenteur avec laquelle les partenaires alignent les modalités de leur aide sape les systèmes et les processus nationaux de développement, et la multiplicité des procédures et des conditions liées à l'aide qui en résulte, impose à nos pays des coûts de transaction élevés. Dans ce cadre, nous proposons que nos partenaires de développement prennent rapidement des mesures pour accorder un appui budgétaire aux pays, là où c'est nécessaire. L'aide n'est toujours pas prévisible et n'est pas décaissée à temps, ce qui crée des difficultés à nos pays en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de mesures essentielles pour la stabilité macro-économique et la réduction de la pauvreté. Nous proposons donc que les examens des pratiques des donateurs, comportent des critères pour l'évaluation de la qualité de l'aide, compte tenu des préoccupations mentionnées.

14. Nous reconnaissons que la faiblesse de la capacité institutionnelle entrave gravement la capacité des pays africains à fournir des services efficaces à leur population. Nous recommandons que nos partenaires de développement intensifient leurs efforts pour appuyer les efforts déployés par les pays pour renforcer leurs capacités et que les pays africains donnent la priorité au recrutement et au maintien d'experts africains de la diaspora ainsi qu'à la formation en cours d'emploi des fonctionnaires.

15. Nous accueillons favorablement la création envisagée de la Facilité de financement international (FFI) comme étant la première de son genre, son but étant de mobiliser des ressources supplémentaires en faveur des pays les plus pauvres pour leur permettre d'atteindre les objectifs de développement du millénaire. Nous reconnaissons ses nombreuses innovations, notamment ses travaux sur la prévisibilité, l'accent mis sur les moyens de délier l'aide et l'importance accordée aux pays à revenu intermédiaire. Nous envisageons de tenir des discussions plus approfondies avec nos partenaires de développement sur les opérations de la Facilité, notamment sa structure sur la gouvernance.

16. Nous reconnaissons que la cohérence des politiques est une condition clef de l'efficacité du développement. Nous exhortons nos partenaires à veiller à ce que toutes les politiques ayant un impact sur le développement de l'Afrique, notamment celles qui concernent l'APD, le commerce, l'accès aux marchés et l'agriculture, aillent dans le sens des objectifs de développement du Millénaire. Nous recommandons aussi que nos partenaires adoptent des politiques intérieures propres à accroître les flux d'investissement direct étranger vers l'Afrique.

17. Nous notons avec une profonde préoccupation que les subventions agricoles de l'OCDE ont une incidence négative majeure sur le secteur agricole de nos pays. Nous nous félicitons de la proposition faite par le Président de la France, Son Excellence Monsieur Jacques Chirac de supprimer les subventions aux produits agricoles comme étant un pas important pour assurer un plus grand accès des produits africains aux marchés. Par ailleurs, nous notons avec préoccupation que, bien que les partenaires du développement mettent l'accent sur la nécessité de diversifier les économies africaines et de les orienter vers des produits finis à forte valeur ajoutée, la progressivité des droits dans le régime commercial international entrave la diversification des économies africaines. Ce problème est aggravé par la chute des prix des produits de base. A cet égard, nous demandons aux pays de l'OCDE d'agir pour faire bénéficier les pays les plus pauvres des fruits de la libéralisation du

commerce en fournissant immédiatement aux exportations de ces derniers un accès en franchise et hors quota, de démanteler les barrières non tarifaires et de mettre au point un mécanisme approprié de stabilisation des prix. Nous exhortons nos partenaires du développement à appuyer la promotion d'exportations stratégiques et la mise en place de l'infrastructure en vue d'améliorer la compétitivité de l'Afrique dans le commerce mondial.

18. Nous nous félicitons des efforts récents déployés par les producteurs de coton de l'Afrique de l'Ouest pour utiliser le mécanisme de règlement des différends de l'OMC afin de contester les subventions accordées aux fermiers des pays riches, lesquelles ont fait chuter le prix du coton sur le marché international. Nous reconnaissons que c'est là un important pas pour l'amélioration des perspectives de réduction de la pauvreté dans la sous-région, compte tenu du fait que le coton représente entre 50 à 80 pour cent des recettes d'exportation du Mali, du Bénin, du Burkina Faso et du Togo et que 9 millions de personnes dépendent de cette culture pour leur subsistance.

19. Nous notons avec une grande préoccupation que les négociations sur les éléments clefs du cycle du développement de Doha n'ont guère progressé. Des échéances cruciales ont été manquées - en ce qui concerne l'accès aux marchés pour les produits agricoles, les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), la santé publique et le traitement spécial et différencié, - qui sont autant de domaines d'une importance cruciale pour les perspectives de développement de l'Afrique. Nous exhortons nos partenaires de développement à répondre positivement aux propositions des pays africains concernant ces domaines afin d'assurer le succès de la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancun en septembre 2003.

20. Nous saluons le travail effectué par la CEA en coopération avec le CAD de l'OCDE en vue d'instituer des examens mutuels de l'efficacité du développement, à la demande du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement, chargé de la mise en œuvre du NEPAD. Nous voyons dans cette initiative un outil important pour la mise en œuvre de l'obligation redditionnelle mutuelle. Nous attendons avec intérêt le premier rapport des examens conjoints de l'obligation redditionnelle mutuelle à notre Conférence ministérielle en 2005 et par la suite, tous les deux ans.

Pour que le Fonds monétaire international (FMI) serve mieux l'Afrique

21. Nous saluons le travail entrepris par le FMI en vue d'évaluer son rôle, ses politiques et instruments dans les pays à faible revenu, son souci étant de mieux les servir. Le FMI est un acteur essentiel dans la promotion de politiques économiques rationnelles et il a par conséquent un rôle vital à jouer pour assurer en Afrique, des taux de croissance élevés s'accompagnant de stabilité et d'une réduction de la pauvreté et promouvoir l'intégration effective des pays africains dans les marchés financiers internationaux.

22. Nous reconnaissons qu'il importe de concilier la nécessité d'une plus grande appropriation, par les pays, des programmes d'ajustement et de réforme avec celle d'assortir les prêts du FMI de conditions. Pour concilier ces deux exigences, nous recommandons que le FMI aide nos pays à élaborer un ensemble de grandes options, qu'il leur impose moins de conditions structurelles et qu'il prévoit des « tranches flottantes » ou conditionnalités basées sur les résultats, le cas échéant.

23. Nous reconnaissons que pour rendre efficace la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), il faudrait qu'elle soit alignée étroitement sur les

cadres stratégiques de réduction de la pauvreté (CSRП). Nous recommandons qu'une analyse plus rigoureuse des perspectives de croissance fasse partie intégrante des programmes appuyés par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Nous exhortons les institutions de Bretton Woods, les partenaires bilatéraux et la Banque africaine de développement à adopter des modalités visant à éviter la conditionnalité croisée qui entrave notre accès à des ressources dont nous avons tant besoin.

24. En vue d'assurer une plus grande souplesse budgétaire, le FMI devrait également analyser les liens, les avantages comparés et les grandes options requis pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Cet ambitieux scénario servirait de base aux discussions avec les partenaires de développement sur la mobilisation des ressources additionnelles nécessaires à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Par ailleurs, une évaluation des chocs exogènes - instabilité des prix des produits de base, catastrophes naturelles et réduction de l'aide - devrait figurer systématiquement dans les discussions du FMI avec les Etats membres. En outre, nous estimons que l'accès aux prêts concessionnels devrait être élargi aux pays frappés par des chocs exogènes exceptionnels tels que les attaques terroristes et l'apparition de nouvelles maladies transmissibles.

25. Nous constatons avec préoccupation que l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ne conduit pas, comme escompté, à un endettement viable à long terme. Nous exhortons le FMI à s'assurer que tous les créanciers, y compris les créanciers privés, participent à l'Initiative PPTE. Nous appelons à la création rapide d'une facilité d'assistance technique juridique pour aider les pays pauvres très endettés à régler leurs contentieux avec leurs créanciers et appelons à une solution finale aux actions en justice intentées à certain PPTE par les créanciers non-membres du Club de Paris.

26. Nous exhortons nos partenaires de développement à reconstituer le Fonds fiduciaire PPTE. Nous recommandons que les critères d'admissibilité au statut de PPTE soient assouplis pour permettre à un plus grand nombre de pays africains de bénéficier de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE.

27. Nous reconnaissons qu'il convient d'urgence de se pencher sur la question de la dette intérieure de nombreux pays africains, car elle réduit la souplesse budgétaire, augmente les taux d'intérêts nationaux et a pour effet de détourner les investisseurs, ce qui empêche le développement du secteur privé. Nous soutenons les efforts que déploient les pays pour trouver des solutions locales à cette question, notamment une gestion budgétaire prudente, et des actions énergiques pour mobiliser des ressources intérieures.

28. Nous approuvons aussi la proposition faite par le Secrétaire exécutif de la CEA de convoquer, en septembre 2003, une réunion de groupe d'experts africains sur l'allégement de la dette africaine, qui sera suivie, au début de 2004, d'une conférence internationale sur la dette africaine. Nous croyons que le défi à relever rapidement est de définir les politiques, les instruments et les initiatives qui peuvent constituer la prochaine étape dans les efforts que déploie la communauté internationale pour réduire le fardeau de la dette africaine.

L'impact macroéconomique du VIH/SIDA

29. Nous reconnaissons que l'épidémie de VIH/SIDA représente une menace d'une ampleur sans précédent pour la vie des Africains et l'avenir de la bonne gouvernance et du développement économique dans tout le continent. Selon les estimations actuelles, l'épidémie

entraînera une réduction d'environ 1% du taux de croissance du PIB, compromettant gravement par là-même l'expansion économique nécessaire à la réduction de la pauvreté.

30. Nous reconnaissons que d'importantes mesures sont prises pour faire face à l'épidémie de VIH/SIDA. La récente réduction du coût des médicaments antirétroviraux met, pour la première fois, cette thérapie permettant de prolonger la vie, à la portée d'un grand nombre d'Africains vivant avec le VIH. Le Fonds mondial pour la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme achemine les ressources nécessaires vers l'Afrique – mais il est à craindre qu'il ne s'épuise sans des engagements additionnels des pays riches. L'initiative sur le SIDA prise par le président Bush est également encourageante.

31. En tant que ministres des finances, de la planification et du développement économique, nous reconnaissons le rôle de premier plan que nos ministères doivent jouer dans la lutte contre l'épidémie du VIH/SIDA et ses effets. Nos préoccupations premières sont de mobiliser des ressources suffisantes pour faire face à la maladie et d'identifier des stratégies permettant d'atténuer les impacts socio-économiques néfastes de l'épidémie, notamment des stratégies nationales globales destinées à maintenir les ressources humaines et la capacité institutionnelle.

32. Des ressources supplémentaires sont requises de toute urgence pour appuyer les efforts dans la lutte contre le VIH/SIDA. Nous prions instamment les institutions de Bretton Woods d'envisager de revoir les critères d'éligibilité à l'assistance pour les pays à revenu intermédiaire affligés par l'épidémie de SIDA et de trouver des moyens de faire en sorte que nous puissions accroître nos dépenses de santé et nos dépenses sociales sans enfreindre les conditionnalités qui imposent des limites aux dépenses publiques.

33. Nous nous félicitons que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ait pris l'initiative de créer la Commission du VIH/SIDA et de la gouvernance en Afrique (CVGA) et nous saluons le rôle de premier plan de son Président, le Secrétaire exécutif de la CEA. La CVGA s'appuie sur les initiatives actuelles de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique et les complète. A notre avis, son mandat est particulièrement pertinent compte tenu des défis auxquels sont confrontés les ministères des finances, de la planification et du développement économique. Nous demandons à la CEA de nous tenir informés des conclusions de la CVGA lors de nos conférences à venir.

34. Nous adressons nos condoléances les plus sincères au peuple algérien pour les pertes en vies humaines et les dégâts occasionnés par le récent tremblement de terre. Nous notons avec une grande préoccupation les tragiques événements qui ont eu lieu récemment dans la région orientale de la République démocratique du Congo (RDC) et nous appuyons les efforts entrepris par la communauté internationale en vue d'instaurer la paix dans cette région agitée. Nous nous réjouissons des progrès réalisés en faveur de la paix et de la réconciliation en Côte d'Ivoire et nous exprimons notre profonde préoccupation face aux pertes économiques subies par le Kenya à la suite des récentes menaces terroristes.

35. En conclusion, nous remercions la CEA de nous avoir réunis tous pour cette importante conférence. Nous remercions S.E. M. Trevor Manuel, Ministre des finances de la République d'Afrique du Sud, pour son excellente conduite de nos travaux. Nous remercions également S.E. Ato. Meles Zenawi, Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Ethiopie pour sa contribution remarquable à nos travaux et pour l'hospitalité chaleureuse de la ville d'Addis-Abeba.